



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°2023 - 56

TARIF POUR LA MÉDECINE PRÉVENTIVE 2024

L'An Deux Mille Vingt Trois, le 30 novembre à 09 Heures 30 minutes,

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, 20 avenue des Droits de l'Homme à ORLEANS, sous la Présidence de Madame Florence GALZIN, Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret.

Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de présents et pouvoirs : 20

Quorum : **16**

Date de convocation : 23 novembre 2023

Présents :

- Madame GALZIN Florence - Maire de Châteauneuf-sur-Loire
- Monsieur PELLE Jean-Michel - Adjoint au Maire d'Olivet
- Madame MARTIN Valérie – Maire de Lorris
- Monsieur FEVRIER Albert – Maire de Ladon
- Madame DESNOUES Véronique - Adjointe au Maire de Saint-Jean-de-la-Ruelle
- Monsieur BRICHARD Gérard - Maire de Desmonts
- Monsieur HARDOUIN Patrick – Maire de Neuville aux Bois
- Madame MELZASSARD Corinne - Conseillère municipale de Château-Renard
- Monsieur MESAS Jacques – Maire de Beaugency
- Monsieur TURPIN Joël – Maire de Saint Martin d'Abbat
- Monsieur RIVIERE William – Maire de la Neuville sur Essonne
- Monsieur LARCHERON Gérard – Président de la CDC des Quatre Vallées
- Madame FLEURY Line – Vice-Présidente du Conseil Départemental

Etaient absents et excusés mais avaient donné pouvoir :

- | | | |
|------------------------------|---|---------------------------|
| - Madame DURANT-GABORIT Anne | à | Madame FLEURY Line |
| - Madame AUVRAY Chantal | à | Monsieur BRICHARD Gérard |
| - Monsieur NIEUVIARTS Hervé | à | Monsieur TURPIN Joël |
| - Monsieur CHOUIN Stéphane | à | Madame DESNOUES Véronique |
| - Monsieur LACROIX Bruno | à | Monsieur LARCHERON Gérard |
| - Monsieur JACQUET David | à | Madame MELZASSARD Corinne |
| - Madame GAY Catherine | à | Monsieur HARDOUIN Patrick |

Etaient absents et excusés :

Monsieur DEMAUMONT Franck - Madame LEVY Véronique - Monsieur CAMMAL Francis
Monsieur GABELLE Jean-Pierre

Madame COMTE Delphine, Payeur Centre Val de Loire et Loiret,

Madame Valérie MARTIN, Vice-Présidente expose que conformément à la délibération n° 27-2009 en date du 12 novembre 2009 du Conseil d'Administration créant le service de médecine préventive, le financement de ce service est assuré par une cotisation portant sur l'ensemble des rémunérations du personnel des collectivités adhérentes.

Le Conseil d'Administration a fixé cette cotisation à 0,33 % pour les collectivités affiliées par délibération du 26 novembre 2012 et à 0,35% pour la Région Centre Val de Loire et le SDIS par délibération du 22 avril 2021.

Il est proposé de reconduire ces taux pour l'année 2024.

Par ailleurs, pour essayer d'enrayer le taux d'absentéisme croissant enregistré sur les visites médicales et entretiens infirmiers, le Conseil d'Administration avait décidé lors de sa séance du 27 novembre 2019, de mettre en place une tarification spécifique supplémentaire. Ainsi, toute absence injustifiée aurait dû faire l'objet d'une facturation de 80 euros pour une visite médicale et de 48 euros pour un entretien infirmier à compter de janvier 2020. Compte tenu de la crise sanitaire ces dispositions n'ont été mises en œuvre qu'à compter du 1^{er} janvier 2022.

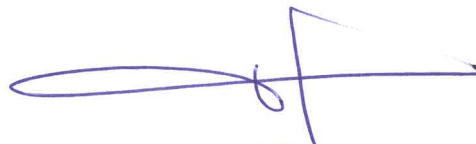
Il est proposé de les reconduire dans les mêmes conditions pour 2024.

Approuvé à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme

ORLÉANS, le 07 décembre 2023

La Présidente

A stylized signature in blue ink, consisting of a large loop followed by a horizontal stroke and a vertical stroke.

Florence GALZIN